

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1692

Rubrik: www.domainepublic.ch

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'apprentissage otage de l'idéologie

La protection des jeunes salariés subit les attaques du patronat. Obnubilé par ses intérêts à court terme, il néglige la formation professionnelle qui devrait également assurer son avenir.

S'il y a une idéologie qui met toutes les associations patronales d'accord, c'est bien la flexibilité du travail à tout prix. Leur tentative en 1996 de plier la loi sur le travail (LTr) à leur volonté s'étant soldée par un lourd échec en référendum, les milieux économiques n'ont de cesse de s'en prendre par petits morceaux à la protection des travailleurs. Autant ils accusent systématiquement socialistes et syndicats de «s'arque-bouter sur des positions idéologiques», autant leurs plans de flexibilisation de la LTr par saucissonnage ne souffrent aucune discussion. Lorsqu'il s'agissait d'élargir l'ouverture dominicale des commerces des gares, une obligation de la Convention collective de travail eût permis d'éviter le référendum, mais les patrons ne voulurent rien entendre. Et face au travail de nuit et du dimanche des jeunes salariés, les milieux patronaux sont également rétifs à tout compromis.

Actuellement, les jeunes salariés ont l'interdiction de tra-

vailer la nuit et le dimanche jusqu'à dix-neuf ans, les apprentis jusqu'à vingt. Un projet du Conseil fédéral prévoit d'abaisser cet âge limite à dix-huit ans pour tous. Cette tentative de flexibiliser la LTr a déjà été appuyée par le Conseil des Etats. A la Chambre des cantons, une proposition de minorité d'Alain Berset (PS/FR) et de Simonetta Sommaruga (PS/BE) n'avait pas passé la rampe: elle souhaite protéger les titulaires d'un contrat d'apprentissage, mais admet la possibilité d'étendre les horaires de travail pour les autres jeunes, notamment les étudiants à la recherche d'un petit boulot. Plus d'un an et une campagne de votation plus tard - où de nombreux partis et personnalités de droite se sont déclarés opposés à toute ouverture supplémentaire au travail dominical - le compromis voit ses chances grandir, notamment par le ralliement de nombreux parlementaires PDC et parce qu'il se base sur les positions exprimées lors de la procédure de consultation par les démocrates-chrétiens et par la Confé-

rence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Néanmoins, la position patronale ne change pas d'un iota. Les arguments en faveur de la protection des apprentis (notamment la santé, voir DP n° 1625, *Cynisme et mauvaise foi*) butent sur le blocage idéologique des milieux patronaux, qui ont en outre le culot de justifier leur proposition en évoquant la pénurie des places d'apprentissage, à laquelle ils n'accordent en général qu'un désintéret poli.

Des conditions de travail décourageantes

Mais leur fermeté sonne faux, car davantage de travail de nuit et du dimanche ne va pas créer de places d'apprentissage. D'une part, parce que des exceptions aux interdictions légales sont déjà possibles pour les formations où les apprentis ne peuvent faire autrement que travailler la nuit, par exemple les boulangers. Et d'autre part, parce que les métiers les plus concernés par le travail nocturne et dominical, l'hôtellerie et la restauration, peinent déjà à attirer des apprentis, en raison des mauvaises conditions de travail en vigueur dans ces branches, parmi lesquels on peut citer l'absence de treizième salaire pour tous et le non-respect systématique des minima conventionnels.

Ce dernier exemple montre bien à quel point la rigidité idéologique des patrons se retourne contre eux-mêmes, en sapant les efforts de formation de la relève. En effet, la pénurie d'apprentis menace d'ici quelques années. En raison du recul démographique annoncé dès 2008, de

moins en moins de jeunes entreront en formation post-obligatoire. Si d'ici là l'apprentissage signifie dans la plupart des cas une astreinte au travail nocturne et dominical, nul doute que les meilleurs élèves, ceux qui ont le choix, éviteront la formation professionnelle pour se tourner vers les formations entièrement scolaires (notamment le gymnase), où ils seront assurés non seulement d'éviter les affres de la LTr libéralisée, mais bénéficieront par exemple de plus de vacances et de temps libre et seront en meilleure santé. Aujourd'hui déjà, de nombreux secteurs commencent à manquer de personnel qualifié, en témoigne l'effroi des entreprises horlogères de la région de Bienne à l'annonce de la création de mille emplois par Rolex dans la cité bilingue. Comment pourront-elles empêcher le géant du luxe de débaucher les collaborateurs qu'elles ont déjà eu de la peine à trouver? Les milieux économiques doivent donc maintenir des conditions de travail et de formation attrayantes pour les apprentis, s'ils veulent bénéficier d'une relève bien formée.

L'enjeu de l'abaissement de l'âge autorisant le travail de nuit et dominical des apprentis va donc au-delà de la querelle sur la flexibilité du travail. En refusant à la gauche, pour des raisons purement idéologiques, un compromis pourtant raisonnable, les milieux économiques font plus que déployer leur arrogance. En sabotant la réputation de la formation professionnelle à l'orée d'une pénurie de jeunes à former, c'est leur relève qu'ils mettent en jeu. jcs

www.domainepublic.ch

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents importants, de références intéressantes sur notre site Internet.

Un forum consacré aux réformes des institutions suisses présente les positions et les propositions d'André Gavillet, Jean-Daniel Delley et Yvette Jaggi.